

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 17 NOVEMBRE 2022

Le 17 Novembre 2022, à 19 h 00 le Conseil Municipal de LEPARRE-MEDOC, légalement convoqué le 10 Novembre 2022, s'est assemblé au salon d'honneur de la Mairie, sous la Présidence de M. Bernard GUIRAUD, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mesdames et Messieurs GUIRAUD Maire, FERNANDEZ, LAPARLIERE, HUE, ROBERT, MESSYASZ, CAZAUBON, GARRIGOU, CHAPPELLAN Adjoint, FLEURT, SCOTTO DI LUZIO, SONNI, SEGUIN, CROMER, DALCIN, LE BREDONCHEL, CADRET, ALCOUFFE, BOYER, SANS, QUILLET, Conseillers Municipaux formant la majorité des membres en exercice, lesquels se trouvent être au nombre de vingt-neuf.

**ABSENTS REPRÉSENTÉS** :

Mme MUSETTI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	Mme FERNANDEZ Adjointe
Mme GOFFREDI	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. GUIRAUD Maire
M BAHLOUL	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ROBERT Adjoint
Mme ROHEL	Conseillère M <sup>ale</sup>	qui a donné procuration à	M. LAPARLIERE Adjoint
M. MICHELON	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. ALCOUFFE Conseiller M <sup>al</sup>
M. SETTIER	Conseiller M <sup>al</sup>	qui a donné procuration à	M. SANS Conseillère M <sup>ale</sup>

**ABSENTS EXCUSÉS** : Mesdames BASQUE et BOUDEAU Conseillères Municipales

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme GARRIGOU Adjointe est désignée en qualité de secrétaire de séance à l'unanimité

---

**RAPPORTEUR** : Jean-Claude LAPARLIERE

**259 - OBJET** : **Renouvellement d'une ligne de trésorerie**

Vu les délibérations de 2018, 2019, 2020 et 2021 concernant l'ouverture et le renouvellement d'une ligne de trésorerie afin de faire face au décalage de versement des dotations de l'Etat.

Considérant qu'il y a lieu d'anticiper le paiement des échéances de travaux pour le début de l'exercice budgétaire 2023.

Au regard des éléments exposés ci-dessus, M. le Maire propose à l'assemblée le renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessous :

- *Montant : 500 000 €*
- *Durée : 12 mois*
- *Taux intérêt variable : EURIBOR 3 mois (TI3M) + marge à 0,79% - TI3M flooré à 0*
- *Commission engagement : 0,25% du montant*
- *Montant minimum des tirages : 10 000 €*
- *Facturation des intérêts : trimestriellement*

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ  
DECIDE À L'UNANIMITÉ**

☞ Le renouvellement de la ligne de trésorerie dans les conditions énoncées ci-dessous :

- *Montant : 500 000 €*
- *Durée : 12 mois*
- *Taux intérêt variable : EURIBOR 3 mois (TI3M) + marge à 0,79% - TI3M flooré à 0*
- *Commission engagement : 0,25% du montant*
- *Montant minimum des tirages : 10 000 €*
- *Facturation des intérêts : trimestriellement.*

☞ D'autoriser M. le Maire à signer tous documents nécessaires à la présente décision et à procéder aux diverses opérations prévues au contrat.

Acte télétransmis au contrôle de légalité  
Numéro de l'accusé réception  
033-213302409-20221117-259-DE  
**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Publié ou notifié le 21/11/2022



Pour copie conforme  
Le Maire

**Bernard GUIRAUD**